

Résultats de la campagne de mobilité générale 2023 : réunion décisionnelle n°2

Les résultats de la réunion décisionnelle n°2 du 30 juin 2023 de la campagne de mobilité de printemps 2023, relatifs aux décisions de l'administration mentionnant une réserve ou une expertise, ont été publiés aujourd'hui, vendredi 30 juin.

Politique de gestion des contractuels : Le MASA contraint de revoir les salaires à la hausse ! ... Mais quand ?

La première réunion du groupe de travail relatif à la politique de gestion des contractuels au MASA, hors enseignants et CPE, s'est tenu le vendredi 23 juin 2023. Il était présidé par Xavier Maire, chef du service des ressources humaines (SRH).

CSA-Alimentation du 13 juin 2023 : SSA (délégation, SIAL, formation), IAHP, ECOPHYTO... des moyens sous-dimensionnés !

Le premier comité social d'administration Alimentation s'est tenu le 13 juin 2023 sous la présidence conjointe de Maud FAIPOUX, directrice générale de l'alimentation, et de Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef des ressources humaines (secrétariat général). Au menu la réforme SSA, la grippe aviaire et ECOPHYTO 2030.

Réforme SSA et remise directe : le ministre botte en touche !!!

Suite à l'annonce par la DGAL, le 13 avril, du lancement imminent de l'appel à candidatures pour les délégations de missions en SSA, et face aux nombreuses inquiétudes remontées par les collègues, les représentants des organisations syndicales, Alliance du Trèfle, CFDT, FO Agriculture et UNSA AAF, ont saisi la directrice de Cabinet sur les enjeux de cette réforme.

Attachés : ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de principal (2024)

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-391 du 19/06/2023, relative à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministre chargé de l'agriculture, session 2024, vient de paraître au BO Agri

Compte rendu du CSA AC du 31 mai 2023 : réorganisation des services, attractivité des postes, frais de déplacement, entretien professionnel, rapport social unique, télétravail ...

Le premier Comité social d'administration de l'Administration centrale sous la présidence de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER –

Secrétaire générale du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) s'est tenu le 31 mai 2023

Résultats de la campagne de mobilité générale de 2023 + addendum

Résultats de la campagne de mobilité générale 2023

Annonces du gouvernement sur le pouvoir d'achat : peut mieux faire!

Le SPAGri-CFDT vous informe sur les mesures de pouvoir d'achat annoncées par le gouvernement le 12 juin 2023

Contrat de fin de carrière

pour les IAE au titre de l'année 2024

[La note de service relative au contrat de fin de carrière pour les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement \(IAE\)](#) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) au titre de l'année 2024 a été publiée au BOAgri du 8 juin 2023 (à lire également à la fin de cet article).

Cette note de service précise les conditions d'accès à titre dérogatoire au grade d'ingénieur divisionnaire pour les agents en fin de carrière. Elle concerne plus précisément les IAE qui n'ont pas accédé au grade supérieur en raison d'une entrée tardive dans le corps ou d'une application des règles de gestion du tableau d'avancement (TA) classique.

Pour bénéficier de ce type d'avancement, les agents doivent remplir les conditions statutaires pour l'accès au grade d'IDAE à la date du 31/12/2024 :

- avoir atteint le 4e échelon du 1er grade depuis au moins 2 ans à la date du 31/12/2024,
- justifier, en position d'activité ou de détachement, de 6 ans de services en cette qualité, dont 4 ans dans un service ou un établissement public de l'État.

Cet accès est assorti d'une durée maximale d'activité au terme de laquelle l'agent s'engage à partir à la retraite. Il se traduit soit par la mise en place d'un contrat de fin de carrière court (CFC court) soit par un contrat de fin de carrière long (CFC long). Pour rappel, au terme de la loi dite « retraite » du 14 avril 2023, dès 2027, le départ à la retraite à taux plein nécessitera d'avoir travaillé 43 ans.

1) **Le Contrat de Fin de Carrière court (CFC court)** qui permet à l'agent de bénéficier au plus d'un avancement d'échelon après son classement en qualité d'ingénieur divisionnaire. Le

départ de l'agent **intervient au plus tard dans les 6 mois qui suivent la prise de cet échelon.**

2) **Le Contrat de Fin de Carrière long (CFC long)** permet à l'agent de bénéficier au plus de deux avancements d'échelon après son classement en qualité d'ingénieur divisionnaire. Le départ de l'agent **intervient au plus tard dans les 6 mois qui suivent la prise du deuxième échelon. L'acceptation du CFC est conditionnée à l'occupation d'un poste classé 2 (parcours professionnel). Le cas échéant le poste occupé par l'agent peut être substantiellement modifié pour être proposé en poste classé 2 .**

Le dossier original et complet doit être transmis au responsable de la structure pour avis **avant le 4 aout 2023**

A la même date, une copie du dossier doit également être transmise par courriel au bureau de gestion, à l'adresse suivante : cfc-idae-2024.sg@agriculture.gouv.fr

Le responsable de la structure transmet son avis sur cette demande à l'IGAPS coordonnateur, **avant le 1 septembre 2023.**

[contrat de fin de carrière IAE](#)

Note de service « Accès des agents de catégories B et C de la filière administrative au corps des techniciens » : encore un effet de surprise !!!

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-306 du 05/05/2023 qui vient de paraître au B0-Agri précise les conditions de détachement des agents de la catégorie B et C de la filière administrative dans le corps des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture.

Secrétaire administratif : examen professionnel d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle au titre de l'année 2023

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-317 du 16/05/2023 publiée au B0 Agri du 01/06/2023 concerne les examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle pour 2023.

Avancement de grade au choix au titre de l'année 2024

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-359 du 31/05/2023 qui concerne les propositions d'avancement de grade des personnels relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) au titre de 2024 été publiée au BO Agri du 1er juin 2023

Propositions d'avancement de grade des IPEF (2024)

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-347, publiée le 25 mai 2023 traite des avancements de grade au sein du corps des IPEF au titre de l'année 2024